CONVENTION DE STAGE

Entre

(Entreprise, administration, institution) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse, téléphone \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En ce qui suit « Lieu de stage pratique »

Et

M, Mme, Mlle \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Prénom, nom

Né(e) le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Résidant à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Etudiant(e) à l’établissement d’enseignement supérieur, Hochschule (HS) Zittau/Görlitz, dans la filière\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Spécialisation \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En ce qui suit « Étudiant(e) »

Est conclu l’accord suivant :

§1. Généralités.

D’après le règlement des examens de la filière indiquée ci- dessus de la HS Zittau/Görlitz, il est prévu que l’étudiant suive un stage de formation pratique. Ce règlement inclus le programme de la formation convenu avec le lieu de stage pratique est une composante de cette convention.

§2. Devoirs des parties prenantes.

1. Lieu de stage pratique s’engage à former l’étudiant(e) pendant la période du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_au\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (=\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_semaines).

En tenant compte du règlement énoncé dans le paragraphe l, il s’engage en particulier

1. à former l’étudiant(e) pendant la période convenue et à lui permettre de récupérer les heures non effectuées en cas d’absence.
2. à lui permettre d’être présent aux examens.
3. à examiner et à contrôler les tâches effectuées en vue du rapport de stage final ainsi qu’à mettre à sa disposition les informations internes et les renseignements nécessaires à sa rédaction si tant est que cela ne remet pas en cause le secret professionnel.
4. à rédiger un compte-rendu concernant la durée, le contenu et les résultats de la formation.
5. à collaborer avec le responsable de la filière concernée dans le cas des problèmes spécifiques et à lui permettre d’assurer, si nécessaire, son tutorat sur le lieu du stage.
6. à informer l’établissement de l’absence de l’étudiant(e) au début du stage ou de l’interruption prématurée du stage ainsi que des accidents éventuels dans le cadre du stage.
7. L’étudiant(e) s’engage à respecter les objectifs de son stage en particulier
8. à prendre en compte les offres de formation proposées.
9. à exécuter soigneusement es tâches imparties par le programme de formation.
10. à remplir les obligations fixées par le lieu de stage pratique et par le responsable de la formation dans le cadre du stage.
11. à respecter les règlements en vigueur au lieu de stage pratique, en particulier ceux concernant les conditions de travail, les mesures de sécurité sur le lieu de travail, et le secret professionnel ainsi que à traiter soigneusement les installations et les équipements.
12. à établir et à rendre au lieu de stage pratique et à la Hochschule (HS) le rapport de stage dans la limite des délais prévus.
13. à indiquer immédiatement toute absence auprès du lieu de stage pratique et, en cas de maladie, à remettre sous trois jours, au plus tard, un certificat médical.

§3. Responsable de stage et maître de stage

Le lieu de stage pratique nomme

M/Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

en tant que responsable de la formation de l’étudiant (e).

Il/Elle est de ce fait l’interlocuteur/interlocutrice privilégié/e en ce qui concerne les questions se rapportant à cette convention.

Et

M/Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

en tant que maître de stage.

§4. Droits de remboursements et d‘indemnité.

 1. Le lieu de stage pratique n’a pas le droit d’exiger le remboursement des coûts causés par le stagiaire.

1. L’étudiant(e) peut recevoir une indemnité de stage de la part du lieu de stage pratique. Le Lieu de stage pratique se déclare alors prêt à verser une indemnité de stage de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ €
2. Les obligations financières qui sont liés à ce stage, telles que le règlement de l'impôt ainsi que bourse d'étude, restent à la charge de l’étudiant (e).

§5. Congés, temps de travail.

1. Pendant la durée du stage, l’étudiant(e) n’a droit à aucun jour de congés. L’employeur peut accorder une courte période de congés pour convenances personnelles. Il est impossible de revendiquer le droit à des congés.
2. La durée du temps de travail hebdomadaire se conforme à celle en vigueur chez l’employeur sur la base légale du temps de travail hebdomadaire d’un salarié à temps complet.

§6. Assurance- accidents

1. L’étudiant est assuré contre les accidents pour la durée du stage au regard de l’article 2 paragraphe 1 n°1 SGB\* VII. L’assureur agréé est celui du syndicat professionnel auquel le lieu de stage pratique appartient. En cas d’accident, l’employeur fait parvenir à la Hochschule (HS), une copie du constat de l’accident.
2. Lors de la participation aux examens et aux journées étudiantes placés sous la responsabilité de la Hochschule (HS), l’union des assurances- accidents de Saxe prend en charge la couverture d’assurance suivant l’article 2 paragraphe 1 n° 8c SGB\* VII.
3. Durant la durée du stage pratique au pays ou à l’étranger les étudiants seront seulement assurés par la Hochschule s’il s’agit d’une mesure dont la Hochschule est responsable. Cela concernera en particulier les excursions scientifiques. Durant la durée d’un stage facultatif il n’y aura point l’assurance sauf si le pays d’accueil accorde une indemnisation.
4. Si l’employeur en fait la demande l’étudiant doit contracter une assurance à responsabilité civile conforme à la durée et au contenu de la convention de stage.

 \* ≈ Code allemand de la sécurité sociale

§7 Assurance maladies

Il faut prouver l’existence d’une assurance maladies pour le stage pratique dans le pays ou à l’étranger. Les détails sont à régler par l’étudiant avec l’assurance maladies. Pour le stage pratique à l’étranger il est recommandé d’avoir une assurance – maladies pour l’étranger.

§8 Assurance à responsabilité civile

 Si le lieu de stage pratique en fait la demande, l’étudiant doit contracter une assurance à responsabilité civile conforme à la durée et au contenu de la convention de stage.

§9 Annulation de la convention.

Cette convention de stage peut être prématurément annulée

1. sans aucun délai pour un motif grave (par exemple la radiation du fichier de l’étudiant).
2. avec un délai de \_\_\_\_\_\_\_ semaines en cas de suppression ou de changement d’orientation de la formation

La suppression se fait par une déclaration unilatérale adressée à l’autre partie de la convention. La réception de cette déclaration doit être prouvée, dans le cas d’une suspension prévue par le lieu de stage pratique après une convocation à la Hochschule (HS).

Chaque changement et chaque rajout doivent se faire sous forme écrite.

**§10 Exemplaires de la convention**.

Cette convention sera signée en trois exemplaires. Chaque partie prenante et la Hochschule (HS) recevront un exemplaire.

**§11 Autres accords.**

1. Cette convention ne mène pas à un contrat de travail.
2. Si une ou plusieurs clauses de cette convention devaient être nulles ou le devenir, elles seraient remplacées par celles prévues au regard de la loi. La validité des clauses restantes de cette convention restent inchangées.

**§12 Accords supplémentaires.**

Les résultats du stage pratique sous la forme d’un rapport de stage sont à fournir à la Hochschule (HS) pour y être évalués.

Il est prévu/il n’est pas prévu (1)

que l’étudiant concède ses droits d’auteur sur le rapport de stage au lieu de stage pratique et/ ou à la Hochschule (HS).

Dans le cas de cette concession des droits d’auteur, on parviendra à un accord sous la forme écrite.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lieu, date lieu, date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lieu de stage pratique Étudiant(e)

Attestation de la Hochschule (HS)

Zittau/Görlitz, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Bureau des stages

1. Rayer la mention inutile